Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260522-DEL2026_79-DE

COMMUNE D'ALLAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice :27
présents :25
votants :27

L'an deux mil vingt six
le : vingt-deux mai
le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026

VALIDATION DU PRIX DE VENTE ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE VENTE – LOT 2, SECTION AO N° 573

PRESENTS : M. MARY Jean-François, Mme ALLARD Clarisse,M. BARON Christophe,Mme BAUDU Nolwenn,M. BLOSSIER Thomas,Mme BOCQ Florence,Mme CAILLET Angélique,Mme COYAC Emmanuelle,M. DEQUI Claude, M. DOUZAMY Bruno,M. HEMERY Didier,M. JOLY Pierre-Alexandre,M. LEBRUN Jean-Lou,M.LE FOL Yoann,M. LE LIEVRE Jérôme,Mme MAHE Séverine,Mme MAUVOISIN Marie-Hélène,M. MEHAT Damien,M. PANHALEUX Dominique,Mme POTIER Floriane,Mme ROBIC Catherine,Mme SCHOTT Virginie,M. SEILLER Michel,M. SOURDRIL Maximilien, Mme VANDEKERKHOVE Christine.

Mme MORAND Anna donne procuration à M.MARY Jean-François
Mme RENOU-COLMONT Dominique donne procuration à Mme Marie-Hélène MAUVOISIN

Secrétaire de séance : Mme ALLARD Clarisse

Rapport de Monsieur Christophe BARON, Maire-Adjoint, en charge de l'urbanisme, voirie urbaine, eau potable et sécurité en agglomération

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 3211-1 ;
Vu le cahier des charges de l'appel à projets lancé le 28/03/2023 qui a défini les modalités de la consultation pour la construction d'un immeuble à usage d'habitation et obligations pour le promoteur.

Vu l'avis de France domaine délivré le 29 mars 2024,

Vu le projet de programme immobilier de la société URBANEVO portant sur la réalisation de douze (12) logements et six garages sur la parcelle cadastrée section ZI n° 573, d'une superficie d'environ 891 m², dite « lot 2 », située allée de la Forge à ALLAIRE ;

Vu le permis de construire délivré le 22 janvier 2025 pour ce programme qui spécifie le programme ;

Vu la concession de stationnement de 6 places de parking donnée par la commune pour une durée de 15 ans et pour un montant de 21 500 € TTC (6*3 500 €) signée le 14 janvier 2025 ;

Vu le projet de « Promesse de vente » établi entre la Commune d'ALLAIRE et la société URBANEVO, relatif au lot 2, prévoyant un prix de vente de soixante-dix mille euros (70 000 €). Ce prix s'entend hors taxe ;

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260522-DEL2026_79-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le principe de la cession à la société URBANEVO de la parcelle cadastrée section AO n° 573, d'une superficie d'environ 891 m², constituant le lot 2, située allée de la Forge à ALLAIRE, destinée à accueillir un programme de 12 logements et 6 garages sur la base du cahier des charges ayant été accepté par la société Urbanévo, lauréat de l'appel à projets.**
- **De fixer le prix de vente du lot 2 à la somme de soixante-dix mille euros (70 000 €), net vendeur, hors frais et droits, tel que prévu à la promesse unilatérale de vente annexée à la présente délibération**
- **D'approuver la promesse de vente établie entre la Commune d'ALLAIRE et la société URBANEVO, portant sur le lot 2, au prix de 70 000 €, avec les conditions suspensives, délais, pénalités, et charges qui y sont stipulés.**
- **D'Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite promesse de vente, tout avenant non substantiel, ainsi que l'acte authentique de vente à intervenir à l'office notarial Gwenolé CAROFF et Anne-Cécile DARDET-CAROFF 2, rue des Douves REDON, et à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à la réalisation de l'opération.**

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance

Clarisse ALLARD

Conseillère municipale

Jean-François MARY

Maire d'ALLAIRE

Maire d'Allaire MORBIHAN